médiaTHEQUE MUNICIPALE de SAINT SYMPHORIEN Jean Vautrin

Le cloud 2 :
Les autres services Cloud

Février 2020

Publics		Niveau		Prérequis
Jeunes		Débutant		
Adultes	x	Moyen	x	
Tous		Confirmé	x	

Ce travail est sous licence CC BY-NC-SA 4.0
Pour voir une copie de cette licence :
https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0

Vous venez d'assister à une présentation sur les *Cloud* en général.
Cette fiche reprend quelques informations utiles pour savoir en tout état de cause à quel prestataire confier ses documents les plus précieux.

1 - Définition

Le Cloud : Le cloud (« nuage ») est désormais très répandu. Il s'agit d'un espace de stockage de taille variable qui vous est alloué pour stocker vos documents. Pour accéder à son espace personnel, il suffit de renseigner son identifiant et son mot de passe et bien sûr d'être en mesure de vous connecter à internet.

Plusieurs types de prestataires offrent ce service, gratuit/payant, limites de stockage, etc… beaucoup de données varient de l'un à l'autre.

2 - Où s'adresser pour trouver un service de Cloud

- Les géants du Web et de l'informatique (GAFAM) : Apple, Google, Microsoft, Amazon

Schématiquement, l'informatique est aujourd'hui partagée en trois environnements distincts :

- *Apple* (ordinateurs Mac, tablettes iPad et iPhone)
- *Google* (Chromebooks, tablettes et smartphones Nexus, et bien entendu le Système Android)
- *Microsoft* (PC et les appareils mobiles fonctionnant sous Windows)

Chacun de ces écosystèmes offre ses propres services (e-mails, navigateur Internet, boutique d'applications mobiles, etc.). Le cloud est l'un d'entre eux. Qu'il s'agisse d'iCloud chez Apple, de Drive chez Google et de OneDrive chez Microsoft, le principe est le même : les premiers gigaoctets de stockage sont gratuits (5 Go chez Apple, 5 Go chez Microsoft, 15 Go chez Google). Si vous avez besoin de plus, il faut payer.

Amazon a également fait de son Cloud Drive un argument. Il offre 5 Go de stockage pour conserver ses photos, ou bien les ebooks achetés dans sa librairie.

- Les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) : Bouygues Télécom, Orange, SFR...

Les fournisseurs d'accès à Internet intègrent aussi dans leurs offres un espace de stockage en ligne.

- Le cloud de Bouygues Télécom est assez généreux (20 Go avec l'offre Bbox ADSL, 50 Go avec les offres Bbox Sensation)
- Celui d'Orange encore plus (50 Go pour une offre ADSL Zen ou Play, 100 Go si vous êtes abonné en fibre optique)
- SFR se contente d'offrir 9 Go
- Quant à Free, il propose bien 10 Go, mais ils servent à héberger des pages personnelles (site Web).

- Les spécialistes : Dropbox, Hubic et les autres

Des entreprises indépendantes offrent le même type de services, à savoir un espace de stockage que l'on peut organiser à sa guise en créant des dossiers, exactement comme dans un disque dur. Les plus connus sont Dropbox, Hubic ou encore Box.com.

3 - Comment choisir ?

A - La sécurité

En règle générale, **les données stockées sur le cloud gratuit ne sont pas chiffrées sur l'espace de stockage** en question. Elles ne sont **cryptées que pendant le processus du transfert**.
Certains services de stockage en ligne gratuit prennent toutefois la peine de chiffrer les données sur le disque dur distant, c'est le cas de *Mega*.
D'autres proposent de payer un supplément pour bénéficier d'un service de chiffrement, c'est le cas de *pCloud* et son option *Crypto*. **Dans la plupart des cas, les données sont stockées en clair**.
Quoi qu'il en soit, **les données stockées sur le cloud gratuit sont globalement plus en sécurité que les données stockées sur votre disque dur**. Les fournisseurs accordent une importance capitale à la sécurité des données, afin de conserver leur crédibilité auprès de leurs clients, et ont les moyens financiers nécessaires pour garantir cette sécurité.

B - Espace de stockage

En termes d'espace de stockage, tous les services de cloud gratuit ne se valent pas.
Au maximum, vous pouvez disposer gratuitement de 50Go, avec *Mega*, ce qui devrait suffire à répondre aux besoins de la plupart des internautes. Au contraire, certains services de cloud gratuit ne proposent que le strict minimum pour inciter les usagers à souscrire à la version payante. C'est le cas de **Dropbox** qui ne propose que 2Go gratuits.
Il est également important de prendre en compte la taille maximale de fichiers autorisée par chaque service. Dans ce domaine, les services *Mega* ou *Hubic* mènent la danse, puisqu'ils ne proposent aucune limite de taille. Cependant, d'autres services proposent davantage d'espace de stockage, mais limitent la taille maximale des fichiers.

À vous de déterminer la taille des fichiers, et la taille totale du contenu que vous souhaitez stocker sur le cloud pour déterminer le service de sauvegarde cloud qui vous convient.

Il est toutefois nécessaire de garder en tête que les services de stockage cloud gratuits ne sont pas éternellement figés dans le temps. Compte tenu de leur gratuité, les fournisseurs de ces services considèrent parfois qu'ils n'ont pas de comptes à rendre aux utilisateurs. De fait, ces services peuvent disparaître du jour au lendemain, ou modifier leurs conditions de façon radicale.

On peut notamment prendre l'exemple de Microsoft OneDrive :
Au commencement, Microsoft proposait 25Go de stockage gratuit à ses abonnés. L'espace a ensuite été réduit à 15Go, puis 5Go. Les utilisateurs se sont plaints, et la firme a finalement décidé de proposer à nouveau 15Go d'espace de stockage, et 15Go supplémentaires dédiés au stockage de photos. Pour finir, le créateur de Windows a finalement choisi de limiter l'espace à 5Go en tout et pour tout. Ce genre d'initiative pousse les utilisateurs à opter pour la version payante**.**

C - La vitesse de transfert

La **vitesse de transfert est une caractéristique important des services de stockage cloud**. C'est elle qui détermine le temps nécessaire pour transférer vos fichiers sur le cloud, ou pour les télécharger.
Dans ce domaine, *Google Drive* emporte la palme avec 10,5 Mo/s en download et 5,5 à 6 Mo/s en upload.
Chez *Mega*, la vitesse de download est de 1,5Mo/s et 1,8Mo/s en upload.
Microsoft arrive clairement en bas du classement, puisque *OneDrive* est limité à 500 ko/s en upload et en download.

D - Les applications

Les applications mobiles et les applications de bureau sont les logiciels qui permettent de gérer, d'éditer et de télécharger les documents depuis un service de stockage cloud.
De fait, la qualité et le confort d'utilisation de l'application sont importants à prendre en compte dans le choix d'un service cloud gratuit. Il est également possible d'utiliser le site web du service depuis un navigateur, mais cette solution est généralement moins pratique. Parmi les meilleures applications, on compte celles de *DropBox, Google Drive, OneDrive et Hubic*.

Applications de bureau

L'application *Microsoft OneDrive* est très bien. Elle est disponible sur *Windows, MacOS* et la gestion peut aussi être effectuée en ligne sur *Windows 8.1 ou Windows 10*. Il est possible d'accéder directement à OneDrive depuis l'Explorateur. Un répertoire est créé dès la première installation pour permettre à l'usager de retrouver tous ses fichiers stockés en ligne sur le serveur cloud. L'utilisateur sélectionne ensuite les fichiers qu'il souhaite télécharger sur son disque dur.
L'application *Hubic* est également remarquablement simple à prendre en main. L'application indique le nombre de Go utilisés et disponibles dans le répertoire de synchronisation créé automatiquement sur le disque dur, l'intervalle entre chaque synchronisation, et permet de choisir avec précision les éléments à synchroniser au sein d'un dossier.
Rares sont les services qui ne proposent pas d'application de bureau ou d'application mobile.

Applications mobiles

Le service *Mega* propose une application mobile pour *Android et iOS*. Cette application permet de gérer efficacement le stockage cloud, de charger les fichiers, de les renommer, de les effacer ou de les partager.
Dropbox de son côté propose de nombreuses applications mobiles pour gérer, effacer, renommer, partager les fichiers, ou créer des dossiers.
Le Français Hubic n'a pas à rougir face à ses concurrents. L'application Android permet notamment de voir l'espace de stockage disponible, de gérer le cache, et de protéger l'espace de stockage par le biais d'un code à 4 chiffres.

E - Édition de contenu

En plus d'offrir un espace de stockage, certains services proposent également d'éditer le contenu en ligne par le biais du cloud. Cette fonctionnalité très utile n'est proposée que par *Microsoft OneDrive, Google Drive et Dropbox*.
Chacun de ces services présente ses propres avantages et son fonctionnement unique.
Sur Dropbox, il est possible de consulter des documents PDF, et même de les modifier en installant certains plugins.
Avec Microsoft OneDrive il est possible de modifier tous types de documents depuis un navigateur web. Vous serez en mesure d'éditer des documents Word, Excel, ou PowerPoint sans même avoir besoin de posséder la suite Microsoft Office. S'abonner à OneDrive peut donc permettre d'économiser le prix d'un abonnement à Office. Sur Google Drive, il est possible d'ouvrir n'importe quel format de document.

F – Transfert entre services

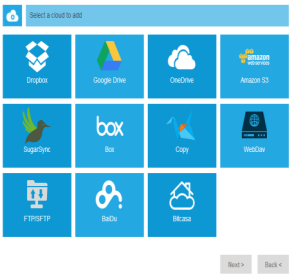

Il est très utile de pouvoir transférer ses documents d'un service cloud à l'autre. Ce **processus permet de renforcer la sécurité des fichiers en les sauvegardant deux fois**. Malheureusement, concurrence oblige, très peu de services proposent une telle fonctionnalité. Pour transférer ses documents d'un service à l'autre, il est donc nécessaire de les télécharger et de les uploader à nouveau.

4 - Qu'est-ce qu'un coffre-fort électronique ?

Pour les contrats, les papiers d'identité.
Un *coffre-fort électronique* est hébergé dans le cloud, mais tous les services cloud ne sont pas pour autant des coffres-forts électroniques. Les services de cloud courants sont « juste » sécurisés : les serveurs sont redondants, l'emplacement physique est surveillé et sécurisé (gardiennage, etc.).
Les **services de coffre-fort électronique doivent répondre à des critères plus stricts**. Outre leur sécurité physique, les serveurs de stockage doivent être localisés en France. Les coffres-forts électroniques doivent répondre à des normes d'archivage (Afnor Z42013, ISO 14641-1), mais aussi de conservation et d'intégrité des données dans le temps (Afnor Z42020). Enfin, les données doivent rester personnelles et confidentielles : le prestataire n'a pas le droit d'aller fouiller dans vos dossiers pour vendre, ensuite, de la publicité ciblée par exemple.
Concrètement, les *coffres-forts électroniques* se destinent plus au stockage de documents personnels (papiers d'identité, factures, contrats, etc.). Pour disposer d'une sauvegarde de ses photos, les cloud grand publics sont suffisants.
Attention quand même, des coffres-forts électroniques, on en trouve de toutes les sortes. Des sociétés spécialisées (e-coffre-fort.fr, par exemple) aux services proposés par les banques et les assurances (Digiposte à La Banque Postale, Maaf, etc.), il existe différents prestataires, avec différents niveaux de service. Avant de vous abonner, lisez les conditions générales d'utilisation : un vrai coffre-fort numérique doit garantir la sécurité et la pérennité des données, pas se couvrir en se désengageant de toute responsabilité en cas de perte.

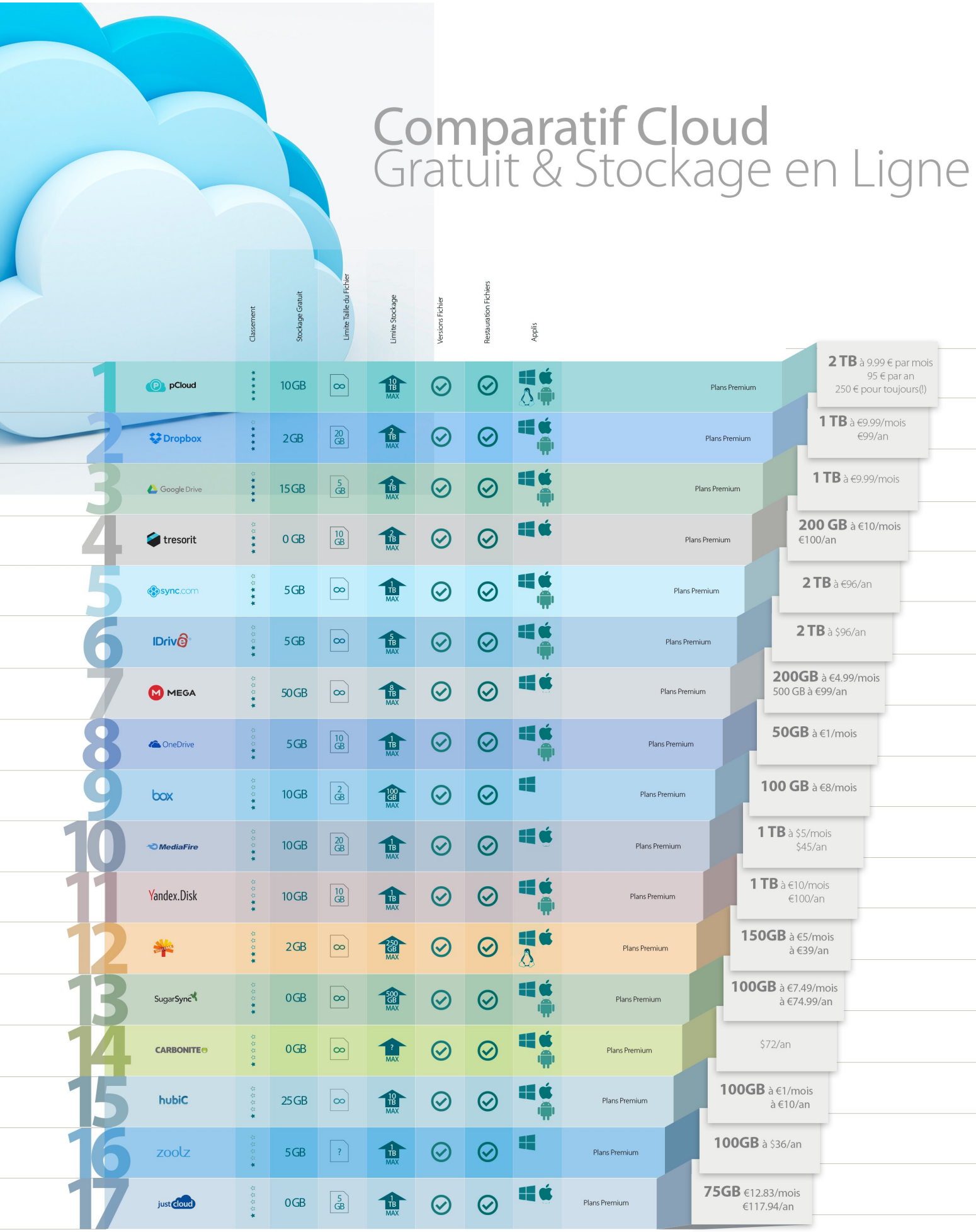

Source : Cloudgratuit.fr